

Municipalité de Saint-Amable  
Province de Québec  
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 10 juillet 2018, à 20 h, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Stéphane Williams, messieurs les conseillers Mathieu Daviault, Robert Gagnon et Michel Martel ainsi que mesdames les conseillères Vicky Langevin, France Gosselin et Marie-Ève Tanguay.

Étaient absent(e)s : Aucun.

Étaient également présent(e)s : La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Carmen McDuff, et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Geneviève Lauzière.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Stéphane Williams, déclare la séance ouverte.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

181-07-18

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 10 juillet 2018**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par la conseillère Vicky Langevin  
ET RÉSOLU

**D'ADOPTER**, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 10 juillet 2018, à savoir :

- 1. Ouverture de la séance par le président de l'assemblée**
- 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 10 juillet 2018
- 3. Procès-verbaux**
  - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 juin 2018
  - 3.2 Approbation du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 4 juin 2018 – Premier projet de règlement 712-21-2018
  - 3.3 Dépôt – Procès-verbaux et comptes rendus des comités du conseil municipal
- 4. Approbation des comptes du mois**
  - 4.1 Approbation des comptes du mois
- 5. Administration générale**
  - 5.1 Appui – Demande d'aide financière de la Ville de Sainte-Julie - Volet Redressement des infrastructures routières

locales du Programme d'aide à la voirie locale – Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

- 5.2 Modification – Résolution 157-06-18 – Embauche – Étudiants – Services techniques et travaux publics – Été 2018
- 5.3 Embauche et nomination d'un fonctionnaire désigné – Inspecteur en bâtiments

## **6. Communications**

S.O.

## **7. Greffe et réglementation**

- 7.1 Dépôt - Procès-verbal de correction – Résolution numéro 66-03-18
- 7.2 Avis de motion, dépôt et présentation d'un projet de règlement – Règlement 691-02-2018 modifiant le Règlement 691-00-2012 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Amable afin d'ajouter des règles relatives à l'après-mandat de certains employés
- 7.3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 747-02-2018 modifiant le Règlement 587-06 relatif aux animaux de façon à encadrer les chenils
- 7.4 Adoption – Règlement 712-21-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les dispositions relatives aux espaces de stationnement pour les immeubles du groupe d'usages Résidentiel (H) »
- 7.5 Adoption – Règlement 743-01-2018 modifiant le Règlement 743-00-2017 afin de diminuer les limites de vitesse sur certains chemins publics de la Municipalité, d'augmenter la limite de vitesse sur la rue Cyrille-Lapointe et décrétant la limite de vitesse permise sur la rue du Parchemin
- 7.6 Autorisation de signature - Addenda numéro 1 - Entente concernant la cession d'un immeuble, des travaux d'aménagement d'une rue et des travaux d'infrastructures – Commission scolaire des Patriotes

## **8. Service incendie**

- 8.1 Autorisation de signature – Entente en matière d'équipements en sécurité incendie – Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville et Ville de Varennes
- 8.2 Autorisation de signature – Addenda numéro 2 – Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie - Municipalité de Verchères et villes de Contrecoeur, de Sainte-Julie et de Varennes

8.3 Autorisation de signature – Protocole d'intervention d'urgence hors du réseau routier (SUMI) – Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville

**9. Service des loisirs culturels**

S.O.

**10. Service des loisirs récréatifs et communautaires**

10.1 Autorisation de signature – Entente concernant une plantation d'arbres – Arbre-Évolution Coop de solidarité

10.2 Autorisation de signature – Entente concernant les activités sur glace – Ville de Sainte-Julie

**11. Services techniques**

11.1 Appel d'offres par invitations API-18-034-TP concernant la fourniture d'une pelle mécanique avec opérateur pour une (1) année avec deux (2) années d'option

**12. Trésorerie et finances**

12.1 Autorisation de paiement – Contributions municipales ajustées de 2017 – Autorité régionale de transport métropolitain

12.2 Acceptation de dépôt – États financiers de 2017 - Régie intermunicipale de la gare de Sorel

**13. Urbanisme**

13.1 Demande de dérogation mineure numéro 2018-018-DM – 288, rue des Saules (lot 204-112 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)

13.2 Demande de dérogation mineure numéro 2018-019-DM – 389, rue Daniel Sud (parcelle 1) (lot 200-4-2 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)

13.3 Demande de dérogation mineure numéro 2018-020-DM – 389, rue Daniel Sud (parcelle 2) (lot 200-4-2 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)

13.4 Demande de dérogation mineure numéro 2018-021-DM – 510, rue de la Marjolaine (lots 215-342 et 217-629 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)

13.5 Demande de dérogation mineure numéro 2018-022-DM – 464, rue Rémi (lot 215-452 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)

13.6 Demande de dérogation mineure numéro 2018-023-DM – 590, rue Principale (lot 211-2 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)

13.7 Demande de modification d'un usage conditionnel numéro 2018-003-UC – 742 à 774, terrasse du Merle-Bleu (lots 1800, 1807 et 1808, Cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julie)

- 13.8 Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture numéro 2018-004-AG – 664, rue Martin (lot 537-P du Cadastre officiel de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil) – Commission de protection du territoire agricole du Québec
- 13.9 Nomination – Comité consultatif d'urbanisme

#### 14. Courrier reçu

- a) **Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville**  
- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 mai 2018
- b) **Municipalité de Saint-Jean-Baptiste**  
- Résolution 136-18 – Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu – Entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu
- c) **Ville de Marieville**  
-Résolution M18-06-168 – Non-participation de la Ville de Marieville à l'entente constituant la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu
- d) **Ville de Mont-Saint-Hilaire**  
- Résolution 2018-234 – Abrogation des résolutions 2017-241 et 2017-271 et fin de l'entente de services – Gestion animalière et opération de la fourrière municipale - SAVR
- e) **Ville de Sainte-Julie**  
- Résolution 18-284 – Autorisation de signature – Entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu
- f) **Ville de Varennes**  
- Résolution 2018-328 – Entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu – Autorisation de signature
- g) **Lise Thériault, ministre responsable de la Protection des consommateurs, de l'Habitation, et de la région de Lanaudière**  
- Lettre de confirmation - Aide financière – Programme Rénovation Québec 2018-2019, volet Maisons lézardées – Société d'habitation du Québec

#### 15. Points d'information et période de questions

#### 16. Levée de la séance

- 16.1 Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité.

### 3. PROCÈS-VERBAUX

182-07-18

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 juin 2018**

IL EST PROPOSÉ par  
APPUYÉ par  
ET RÉSOLU

le conseiller Michel Martel  
la conseillère France Gosselin

**D'APPROUVER**, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité.

**183-07-18      Approbation du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 4 juin 2018 – Premier projet de règlement 712-21-2018**

IL EST PROPOSÉ par                      le conseiller Robert Gagnon  
APPUYÉ par                                  la conseillère Marie-Ève Tanguay  
ET RÉSOLU

**D'APPROUVER**, tel que présenté, le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 4 juin 2018 concernant le Premier projet de règlement 712-21-2018.

Adoptée à l'unanimité.

**184-07-18      Dépôt – Procès-verbaux et comptes rendus des comités du conseil municipal**

CONSIDÉRANT les sommaires déposés sous les numéros LR-18-07-01, TP-18-07-02, TP-18-07-03 et UR-18-07-01;

IL EST PROPOSÉ par                      le conseiller Robert Gagnon  
APPUYÉ par                                  la conseillère Vicky Langevin  
ET RÉSOLU

**D'ACCEPTER** le dépôt des documents suivants :

- compte rendu de la réunion du Comité culturel du 21 mai 2018, tel que présenté;
- compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2018, tel que présenté;
- procès-verbal de la réunion du Comité technique du 13 juin 2018, tel que présenté;
- compte rendu de la réunion du Comité culturel du 18 juin 2018, tel que présenté;
- procès-verbal de la réunion du Comité de prévention et de sécurité du 27 juin 2018, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

**4. COMPTES DU MOIS**

**185-07-18      Approbation des comptes du mois**

*Je, soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après :*

|  |                      |
|--|----------------------|
| Montant total des engagements (214 commandes)        | 437 184,49 \$        |
| Montant total des dépenses du rapport (125 factures) | 495 258,39 \$        |
| Total  | <b>932 442,88 \$</b> |

*Signé ce 10 juillet 2018.*

---

*Carmen McDuff, directrice générale et sec.-trés.*

CONSIDÉRANT les listes de dépenses et engagements de fonds, jointes à la présente résolution, qui présentent une description des montants, les dates, les échéances et le nom du fournisseur pour chaque dépense ou engagement ainsi que les postes d'imputation budgétaire;

CONSIDÉRANT le certificat de crédits suffisants émis par la directrice générale et secrétaire-trésorière relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Daviault  
ET RÉSOLU

**D'AUTORISER** les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes aux présentes;

**D'AUTORISER** le paiement des dépenses énumérées sur la liste jointe aux présentes, suivant les dates d'échéance indiquées.

Adoptée à l'unanimité.

## **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**186-07-18**

**Appui – Demande d'aide financière de la Ville de Sainte-Julie - Volet Redressement des infrastructures routières locales du Programme d'aide à la voirie locale – Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Julie compte présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Volet Redressement des infrastructures routières locales du Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin de procéder à la réfection d'une partie de la rue Principale;

CONSIDÉRANT que de nombreux Amabliens empruntent cette voie de circulation au quotidien;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro DG-18-07-02;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Daviault  
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon  
ET RÉSOLU

**D'APPUYER** la demande d'aide financière de la Ville de Sainte-Julie dans le cadre du Volet Redressement des infrastructures routières locales du Programme d'aide à la voirie locale auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, en vue de la réfection d'une partie de la rue Principale, pour la portion située entre la limite de la Municipalité de Saint-Amable (rue Cyrille-Lapointe) et la route provinciale 229.

Adoptée à l'unanimité.

**187-07-18**

**Modification – Résolution 157-06-18 – Embauche – Étudiants – Services techniques et travaux publics – Été 2018**

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro DG-18-07-03;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère France Gosselin  
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon  
ET RÉSOLU



191-07-18

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 747-02-2018 modifiant le Règlement 587-06 relatif aux animaux de façon à encadrer les chenils**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le Règlement 587-06 relatif aux animaux, afin d'encadrer les chenils sur le territoire de la Municipalité;

La conseillère Marie-Ève Tanguay donne avis que le Règlement 747-02-2018 modifiant le Règlement 587-06 relatif aux animaux de façon à encadrer les chenils sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 747-02-2018 modifiant le Règlement 587-06 relatif aux animaux de façon à encadrer les chenils » est déposé séance tenante.

192-07-18

**Adoption – Règlement 712-21-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les dispositions relatives aux espaces de stationnement pour les immeubles du groupe d'usages Résidentiel (H) »**

CONSIDÉRANT que, afin de réaliser les objets précités, il y a lieu de modifier le Règlement de zonage 712-00-2013;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2018;

CONSIDÉRANT qu'un Premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les dispositions relatives aux espaces de stationnement pour les immeubles du groupe d'usages Résidentiel (H) » a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2018;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation concernant le Premier projet de règlement a été tenue par le conseil le 4 juin 2018;

CONSIDÉRANT que l'article 3 du Premier projet de règlement nécessitait des modifications mineures, de nature à apporter des précisions;

CONSIDÉRANT qu'un Second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les dispositions relatives aux espaces de stationnement pour les immeubles du groupe d'usages Résidentiel (H) » a été adopté, avec la modification précitée, à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2018;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que, suivant la publication d'un avis public, aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue relativement à ce Second projet de règlement;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1);

IL EST PROPOSÉ par  
APPUYÉ par  
ET RÉSOLU

la conseillère Marie-Ève Tanguay  
le conseiller Mathieu Daviault



**D'ADOPTER**, tel que présenté, le Règlement 712-21-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les dispositions relatives aux espaces de stationnement pour les immeubles du groupe d'usages Résidentiel (H) ».

Adoptée à l'unanimité.

193-07-18

**Adoption – Règlement 743-01-2018 modifiant le Règlement 743-00-2017 afin de diminuer les limites de vitesse sur certains chemins publics de la Municipalité, d'augmenter la limite de vitesse sur la rue Cyrille-Lapointe et décrétant la limite de vitesse permise sur la rue du Parchemin**

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2018 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin  
ET RÉSOLU

**D'ADOPTER**, sans modification, tel que présenté, le Règlement 743-01-2018 modifiant le Règlement 743-00-2017 afin de diminuer les limites de vitesse sur certains chemins publics de la Municipalité, d'augmenter la limite de vitesse sur la rue Cyrille-Lapointe et décrétant la limite de vitesse permise sur la rue du Parchemin.

Adoptée à l'unanimité.

194-07-18

**Autorisation de signature - Addenda numéro 1 - Entente concernant la cession d'un immeuble, des travaux d'aménagement d'une rue et des travaux d'infrastructures – Commission scolaire des Patriotes**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 41-02-17 et l'entente concernant la cession d'un immeuble, des travaux d'aménagement d'une rue et des travaux d'infrastructures conclue avec la Commission scolaire des Patriotes (CSP) le 16 août 2017;

CONSIDÉRANT que, conformément à cette entente, une servitude d'égout a été consentie par la CSP à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que, aux termes de la résolution 98-04-18, la Municipalité a subséquentement renoncé à cette servitude par acte notarié;

CONSIDÉRANT que, en application de la clause 10.7 de l'entente initiale, il y a lieu de modifier cette dernière afin de tenir compte de la renonciation à cette servitude;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro GR-18-07-06;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Martel  
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon  
ET RÉSOLU

**D'AUTORISER** le maire ou, en son absence, le maire suppléant ainsi que la greffière et secrétaire-trésorière adjointe ou, en son absence, la directrice

générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, l'addenda numéro 1 relatif à l'Entente concernant la cession d'un immeuble, des travaux d'aménagement d'une rue et des travaux d'infrastructures, conclue avec la Commission scolaire des Patriotes le 17 avril 2018 ainsi que tout autre document pouvant être requis pour donner effet aux présentes, et à y effectuer toute modification mineure jugée nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

## **8. INCENDIES**

**195-07-18**

### **Autorisation de signature – Entente en matière d'équipements en sécurité incendie – Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville et Ville de Varennes**

CONSIDÉRANT le projet d'entente visant à régir l'utilisation et l'entretien de certains équipements en matière de prévention des incendies acquis par la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville, notamment un véhicule tout-terrain hors route à l'usage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro IN-18-07-01;

IL EST PROPOSÉ par                    la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par                                la conseillère France Gosselin  
ET RÉSOLU

**D'AUTORISER** le maire ou, en son absence, le maire suppléant ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la greffière et secrétaire-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, l'entente en matière d'équipements en sécurité incendie avec la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville et la Ville de Varennes ainsi que tout autre document pouvant être requis pour donner effet aux présentes, et à y effectuer toute modification mineure jugée nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

**196-07-18**

### **Autorisation de signature – Addenda numéro 2 – Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie - Municipalité de Verchères et villes de Contrecoeur, de Sainte-Julie et de Varennes**

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie conclue en 2011 avec la Municipalité de Verchères et les villes de Contrecoeur, de Sainte-Julie et de Varennes;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier l'entente, de façon à modifier son titre et à encadrer le sauvetage d'urgence en milieu isolé;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro IN-18-07-02;

IL EST PROPOSÉ par                    la conseillère France Gosselin  
APPUYÉ par                                la conseillère Marie-Ève Tanguay  
ET RÉSOLU

**D'AUTORISER** le maire ou, en son absence, le maire suppléant ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la greffière et secrétaire-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, l'addenda numéro 2 relatif à l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie

en matière d'équipements en sécurité incendie avec la Municipalité de Verchères, la Ville de Contrecoeur, la Ville de Sainte-Julie et la Ville de Varennes ainsi que tout autre document pouvant être requis pour donner effet aux présentes, et à y effectuer toute modification mineure jugée nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

**197-07-18 Autorisation de signature – Protocole d'intervention d'urgence hors du réseau routier (SUMI) – Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville**

CONSIDÉRANT le projet de protocole présenté par la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville (la MRC) visant à encadrer les interventions d'urgence hors du réseau routier par divers intervenants à l'échelle de la MRC;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro IN-18-07-03;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Vicky Langevin  
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel  
ET RÉSOLU

**D'AUTORISER** le directeur du Service des incendies à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, le protocole d'intervention d'urgence hors du réseau routier (SUMI), présenté par la MRC de Marguerite-d'Youville, ainsi que tout autre document pouvant être requis pour donner effet aux présentes.

Adoptée à l'unanimité.

**9. LOISIRS CULTURELS**  
**S.O.**

**10. LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES**

**198-07-18 Autorisation de signature – Entente concernant une plantation d'arbres – Arbre-Évolution Coop de solidarité**

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro LR-18-07-01;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère France Gosselin  
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Daviault  
ET RÉSOLU

**D'AUTORISER** le maire ou, en son absence, le maire suppléant ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la greffière et secrétaire-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, l'entente concernant une plantation d'arbres avec Arbre-Évolution Coop de solidarité ainsi que tout autre document pouvant être requis pour donner effet aux présentes, et à y effectuer toute modification mineure jugée nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

**199-07-18 Autorisation de signature – Entente concernant les activités sur glace – Ville de Sainte-Julie**

CONSIDÉRANT l'entente concernant les activités sur glace intervenue entre la Municipalité et la Ville de Sainte-Julie le 18 février 2015 et la résolution 38-02-15 autorisant sa signature;

CONSIDÉRANT que cette entente a pris fin en avril 2018 et qu'il y a lieu de conclure une nouvelle entente visant le même objet et pour la même durée;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro LR-18-07-02;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par la conseillère Vicky Langevin  
ET RÉSOLU

**D'AUTORISER** le maire ou, en son absence, le maire suppléant ainsi que la greffière et secrétaire-trésorière adjointe ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, le protocole d'entente concernant les activités sur glace avec la Ville de Sainte-Julie ainsi que tout autre document pouvant être requis pour donner effet aux présentes, et à y effectuer toute modification mineure jugée nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

**200-07-18**

**Appel d'offres par invitations API-18-034-TP concernant la fourniture d'une pelle mécanique avec opérateur pour une (1) année avec deux (2) années d'option**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitations API-18-034-TP concernant la fourniture d'une pelle mécanique avec opérateur pour une (1) année avec deux (2) années d'option;

CONSIDÉRANT le dernier alinéa de la clause 7.1 de l'avis au soumissionnaire, contenu dans les documents d'appel d'offres, selon lequel la Municipalité se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions reçues sans qu'elle ne soit tenue responsable envers les soumissionnaires;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro TP-18-07-01;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Martel  
APPUYÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
ET RÉSOLU

**DE REJETER** l'ensemble des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres par invitations API-18-034-TP concernant la fourniture d'une pelle mécanique avec opérateur pour une (1) année avec deux (2) années d'option, en conformité avec le dernier alinéa de la clause 7.1 de l'avis au soumissionnaire contenu dans les documents d'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité.

**201-07-18**

**Autorisation de paiement – Contributions municipales ajustées de 2017 – Autorité régionale de transport métropolitain**

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro TR-18-07-02;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère France Gosselin  
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon  
ET RÉSOLU

**D'AUTORISER** le paiement d'une somme de 23 781,97 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain, correspondant au montant ajusté des contributions municipales de l'année 2017, conformément à la facture no 90000427, en date du 8 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité.

**202-07-18 Acceptation de dépôt – États financiers de 2017 - Régie intermunicipale de la gare de Sorel**

CONSIDÉRANT les états financiers présentés dans le sommaire numéro TR-18-07-01;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Gagnon  
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel  
ET RÉSOLU

**D'ACCEPTER** le dépôt des états financiers de 2017 de la Régie intermunicipale de la gare de Sorel, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

**203-07-18 Demande de dérogation mineure numéro 2018-018-DM – 288, rue des Saules (lot 204-112 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)**

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'objet suivant relativement aux articles 6.2.1.1 et 6.6.5 du Règlement de lotissement 649-10 :

- permettre une largeur de terrain de 16,10 m, alors que la largeur minimale prescrite est de 17 m (largeur insuffisante de 0,90 m);

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro UR-18-07-05;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Daviault  
ET RÉSOLU

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure numéro 2018-018-DM, telle que proposée.

Adoptée à l'unanimité.

**204-07-18 Demande de dérogation mineure numéro 2018-019-DM – 389, rue Daniel Sud (parcelle 1) (lot 200-4-2 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)**

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'objet suivant relativement à l'article 6.2.1.1 du Règlement de lotissement 649-10 :

-permettre une superficie de terrain de 444,70 m<sup>2</sup>, alors que la superficie minimale prescrite est de 450 m<sup>2</sup> (superficie insuffisante de 5,30 m<sup>2</sup>);

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro UR-18-07-06;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Daviault  
ET RÉSOLU

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure numéro 2018-019-DM, telle que proposée.

Adoptée à l'unanimité.

**205-07-18**

**Demande de dérogation mineure numéro 2018-020-DM – 389, rue Daniel Sud (parcelle 2) (lot 200-4-2 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)**

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'objet suivant relativement à l'article 6.2.1.1 du Règlement de lotissement 649-10 :

- permettre une superficie de terrain de 420,80 m<sup>2</sup>, alors que la superficie minimale prescrite est de 450 m<sup>2</sup> (superficie insuffisante de 29,20 m<sup>2</sup>);

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro UR-18-07-07;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Daviault  
ET RÉSOLU

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure numéro 2018-020-DM, telle que proposée.

Adoptée à l'unanimité.

**206-07-18**

**Demande de dérogation mineure numéro 2018-021-DM – 510, rue de la Marjolaine (lots 215-342 et 217-629 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)**

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'objet suivant relativement à l'article l'article 173 du Règlement de zonage 712-00-2013 :

- régulariser l'implantation d'un garage détaché situé à 0,96 m de la limite latérale de terrain, alors que la distance minimale prescrite entre une limite de terrain et le mur d'un garage détaché ne comportant aucune ouverture est de 1 m (distance insuffisante de 0,04 m entre la limite de terrain et le garage détaché);

CONSIDÉRANT que le bâtiment en question a fait l'objet d'une demande de permis;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que, de l'avis du requérant, le terrain n'avait pas fait l'objet d'un bornage au moment de la construction du garage détaché;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro UR-18-07-08;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Daviault  
ET RÉSOLU

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure numéro 2018-021-DM, telle que proposée.

Adoptée à l'unanimité.

207-07-18

**Demande de dérogation mineure numéro 2018-022-DM – 464, rue Rémi (lot 215-452 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)**

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'objet suivant relativement à l'article 203 du Règlement de zonage 712-00-2013 :

- permettre un empiètement du stationnement de 2,75 m dans la partie de la cour avant située en front du mur avant du bâtiment principal, alors que l'empiètement maximal prescrit est de 2,00 m pour une propriété comportant un seul accès (empiètement excédentaire de 0,75 m);

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que, de l'avis du requérant, la dérogation mineure concernant l'aménagement du stationnement demandée par l'entrepreneur responsable de la construction de la maison à l'époque et autorisée par la résolution 282-12-14 n'est pas optimale en ce qui a trait au nombre de cases de stationnement;

CONSIDÉRANT que, selon le requérant, la présente dérogation mineure permettrait à la fois de réduire l'espace de stationnement et d'augmenter la superficie des plates-bandes et espaces verts;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro UR-18-07-09;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Daviault  
ET RÉSOLU

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure numéro 2018-022-DM, telle que proposée.

Adoptée à l'unanimité.

208-07-18

**Demande de dérogation mineure numéro 2018-023-DM – 590, rue Principale (lot 211-2 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie)**

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise les objets suivants relativement aux articles 299, 303 et 306 du Règlement de zonage 712-00-2013 :



1) permettre l'installation d'une enseigne apposée au mur qui serait plus haute que les fenêtres situées au-dessus de l'étage occupé par l'établissement, alors qu'une enseigne apposée au mur ne doit pas excéder le niveau le plus bas des fenêtres supérieures situées immédiatement au-dessus de l'étage occupé par l'établissement;

2) régulariser l'enseigne détachée existante en permettant une enseigne translucide ayant un éclairage intérieur, alors qu'une enseigne faite de matériaux translucides et illuminée de l'intérieur est prohibée dans toutes les zones;

CONSIDÉRANT que l'enseigne dont l'éclairage est non conforme a fait l'objet d'une demande de permis;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que l'enseigne proposée s'ajoute à la configuration de la façade du bâtiment, sans toutefois être conforme à la réglementation;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro UR-18-07-10;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Daviault  
ET RÉSOLU

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure numéro 2018-023-DM, telle que proposée.

Adoptée à l'unanimité.

209-07-18

**Demande de modification d'un usage conditionnel numéro 2018-003-UC – 742 à 774, terrasse du Merle-Bleu (lots 1800, 1807 et 1808, Cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julie)**

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT les usages conditionnels numéros 2013-003-UC et 2015-006-UC autorisés respectivement au moyen des résolutions 112-04-13 et 261-09-15;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'objet suivant relativement aux articles 23 à 25 du Règlement sur les usages conditionnels numéro 705-00-2012:

- modifier un usage conditionnel afin d'ajouter une remise communautaire;

CONSIDÉRANT que l'usage proposé satisfait, de façon substantielle, aux quatre (4) critères et objectifs du Règlement sur les usages conditionnels numéro 705-00-2012;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro UR-18-07-03;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Vicky Langevin  
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin  
ET RÉSOLU

**D'ACCEPTER** la demande de modification d'un usage conditionnel numéro 2018-003-UC, de façon à ajouter une remise communautaire sur les lots 1800, 1807 et 1808 du Cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julie.

Adoptée à l'unanimité.

210-07-18

**Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture numéro 2018-004-AG – 664, rue Martin (lot 537-P du Cadastre officiel de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil) – Commission de protection du territoire agricole du Québec**

CONSIDÉRANT que les requérants présentent à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture afin d'entreposer des véhicules récréatifs sur le lot 537-P du Cadastre officiel de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil, situé au 664, rue Martin à Saint-Amable, d'une superficie approximative de 1,57 hectare (superficie approximative visée par la demande : 1,57 hectare);

CONSIDÉRANT que la demande ne contrevient à aucune disposition de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (R.L.R.Q., c. P-41.1) exige une confirmation de l'absence d'espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la Municipalité hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro UR-18-07-04;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Martel  
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon  
ET RÉSOLU

**D'ACCEPTER ET D'APPUYER**, telle que présentée, la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par les requérants afin d'entreposer des véhicules récréatifs sur le lot 537-P du Cadastre officiel de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil, situé au 664, rue Martin à Saint-Amable;

**DE CONFIRMER** l'absence d'espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande.

Adoptée à l'unanimité.

211-07-18

**Nomination – Comité consultatif d’urbanisme**

CONSIDÉRANT la résolution 327-11-16;

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Julien Dorais, à titre de membre du Comité consultatif d’urbanisme;

CONSIDÉRANT que le mandat de monsieur Julien Dorais arrive à échéance le 31 octobre 2018;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement 726-00-2014 relatif au Comité consultatif d’urbanisme et à ses règles de régie interne;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro DG-18-07-01;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Daviault  
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin  
ET RÉSOLU

**DE NOMMER** monsieur Alexandre Péloquin à titre de membre citoyen du Comité consultatif d’urbanisme, en remplacement de monsieur Julien Dorais, et ce, jusqu’au 31 octobre 2018.

Adoptée à l’unanimité.

**14. COURRIER REÇU**

**a) *Municipalité régionale de comté de Marguerite-d’Youville***

- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 mai 2018

**b) *Municipalité de Saint-Jean-Baptiste***

- Résolution 136-18 – Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu – Entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu

**c) *Ville de Marieville***

-Résolution M18-06-168 – Non-participation de la Ville de Marieville à l’entente constituant la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu

**d) *Ville de Mont-Saint-Hilaire***

- Résolution 2018-234 – Abrogation des résolutions 2017-241 et 2017-271 et fin de l’entente de services – Gestion animalière et opération de la fourrière municipale - SAVR

**e) *Ville de Sainte-Julie***

- Résolution 18-284 – Autorisation de signature – Entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu

**f) *Ville de Varennes***

- Résolution 2018-328 – Entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu – Autorisation de signature

**g) *Lise Thériault, ministre responsable de la Protection des consommateurs, de l’Habitation, et de la région de Lanaudière***

- Lettre de confirmation - Aide financière – Programme Rénovation Québec 2018-2019, volet maisons lézardées – Société d’habitation du Québec

## **15. POINTS D'INFORMATION ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire annonce le début de la période de questions.

Un résident se plaint de problèmes d'accumulation d'eau dans sa rue, il suggère au conseil une méthode de traitement des questions des citoyens en séance ainsi qu'une procédure d'accueil pour les nouveaux résidents et il s'enquiert des caractéristiques du futur véhicule tout-terrain du Service des incendies et sur la réglementation en matière de stationnement des véhicules récréatifs dans la rue.

- Monsieur le maire lui mentionne qu'un suivi sera fait relativement au problème d'accumulation d'eau, qu'il tiendra compte de ses suggestions et il répond à ses questions concernant le véhicule tout-terrain. Madame la directrice générale lui fournit des précisions sur l'application de la réglementation en matière de véhicules récréatifs.

Un résident dépose un document intitulé « participation au transport de matière en vrac » et il explique que son intervention vise à inciter le conseil à utiliser les services de camionnage en vrac et à prévoir une clause à cet effet dans ses devis d'appel d'offres.

- Le maire le remercie de son intervention et il confirme qu'il prendra connaissance du document.

Un résident demande des précisions sur les revenus provenant des constats d'infraction émis par la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

- Monsieur le maire lui fournit les renseignements demandés.

Un résident se plaint des aménagements actuels visant à ralentir la circulation sur la rue David Nord et il s'enquiert de l'échéancier des travaux futurs dans cette rue.

- Monsieur le maire souligne qu'il s'agit de structures temporaires d'atténuation qui seront remplacées sous peu par des structures permanentes fixes et visibles et il lui fournit les renseignements dont il dispose sur les futurs travaux dans cette rue.

Un résident se plaint du montant de son compte de taxes foncières, du service de transport en commun, des problèmes de congestion automobile, de l'état de certaines routes provinciales et des limites de vitesse sur celles-ci, de l'obligation de raccorder sa résidence au réseau d'égout sanitaire et du fait qu'un seul marché d'alimentation soit présent sur le territoire. Il demande, en outre, des précisions sur un tournage ayant eu lieu l'an dernier, sur la réglementation concernant les garages détachés.

- Monsieur le maire lui fournit des justificatifs relativement au montant des taxes foncières, au service de transport en commun ainsi que des renseignements sur le tournage, la réglementation sur les garages détachés et l'absence de compétence de la Municipalité en matière d'alimentation. Il souligne que la plupart des routes mentionnées par le résident sont de compétence provinciale et il lui fournit des précisions sur les travaux routiers à venir dans certains secteurs et sur les futurs projets d'accès à l'autoroute 30 et de création de pôles commerciaux au sein de la Municipalité. Enfin, il ajoute qu'un suivi sera fait relativement à l'obligation de raccordement au réseau d'égout.

## **16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**212-07-18**

**Levée de la séance ordinaire**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin  
ET RÉSOLU

**DE LEVER** la séance à 20 h 52.

Adoptée à l'unanimité.

*Je, Stéphane Williams, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*